

## Circulaire n°DGOS/RH4/2011/356 du 5 septembre 2011 relative à la charte des aumôneries dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la loi 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière

05/09/2011

Diffusion de la charte des aumôneries dans les établissements relevant de la loi du 9 janvier 1986 et installation dans ces établissements et dans les agences régionales de santé des référents chargés de faciliter son appropriation et sa mise en oeuvre.

Date d'application : Immédiate

NOR : ETSH1124811C

Classement thématique : Etablissements de santé

**Validée par le CNP le 26 août 2011 - Visa CNP 2011-220 Catégorie** : Mesures d'organisation des services retenues par le ministre pour la mise en oeuvre des dispositions dont il s'agit

**Résumé** : Diffusion de la charte des aumôneries dans les établissements relevant de la loi du 9 janvier 1986 et installation dans ces établissements et dans les agences régionales de santé des référents chargés de faciliter son appropriation et sa mise en oeuvre.

**Textes de référence** : [Circulaire N°DHOS/G/2005/57 du 2 février 2005](#) relative à la laïcité dans les établissements de santé  
[Circulaire n°DHOS/P1/2006/538 du 20 décembre 2006](#) relative aux aumôniers des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière  
[Circulaire du 2 mars 2011](#) relative à la mise en oeuvre de la loi n° 2010-1192 du 11 octobre 2010 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public

**Textes abrogés** : Aucun

**Textes modifiés** : Aucun

**Annexes** : Charte nationale des aumôneries relevant de la Fonction Publique Hospitalière

[CIRCULAIRE N°DGOS/RH4/2011/356 du 5 septembre 2011](#)